



Lomé, le \_\_\_\_\_

**COMMUNIQUE DE LA CNDH**

=====

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) est préoccupée par l'inquiétante flambée des cas de coronavirus ces derniers mois dans notre pays.

Selon les chiffres officiels, pour les mois d'août et de septembre en cours, le Togo enregistre en moyenne mille (1000) cas de contamination par semaine. Le nombre de décès quant à lui ne cesse de croître, passant de vingt-trois (23) pour le mois de juillet à trente-trois (33) en août 2021. Du 1<sup>er</sup> au 20 septembre, trente (30) décès ont déjà été enregistrés.

Le Gouvernement, à l'issue du conseil des ministres du 9 septembre 2021, a rappelé la gravité de la situation et la nécessité de respecter les mesures prises dans le cadre de la riposte pour limiter la propagation du virus.

Dans ce contexte, la CNDH estime que chaque mort de plus est un mort de trop. Elle souligne que le gouvernement est le seul garant du droit à la santé surtout en période de pandémie.

La Commission invite en conséquence l'ensemble de la population à adhérer à la campagne de vaccination afin de parvenir à l'immunité collective qui, en plus de préserver la santé, permet de retrouver une vie sociale et économique normale.

Elle rappelle à tous et à chacun que pour le moment, seuls la vaccination et le respect scrupuleux des mesures barrières et des autres mesures de riposte permettent de protéger sa propre santé et le droit à la santé d'autrui.

La Commission encourage le Gouvernement à poursuivre la sensibilisation en vue d'une adhésion massive à la campagne de vaccination.

Elle saisit l'occasion pour rappeler à toutes et à tous la nécessité de faire front commun contre ce fléau.

Fait à Lomé, le 21 septembre 2021

**Pour la Commission,  
Le Président p.i,**



**Yaovi SRONVIE**